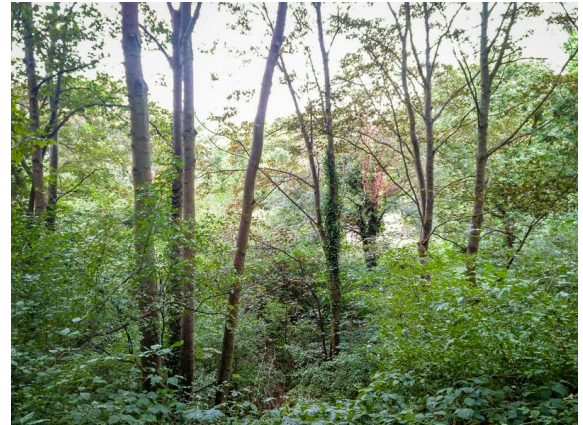


## Communiqué : Corniche des forts

L'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF) a été saisie le 1er octobre dernier, à la demande de la présidente de Région, Mme Valérie PÉCRESSE, et des membres du Collectif des amis de la Corniche des forts, pour se prononcer sur le volet biodiversité du projet de défrichement de 8 hectares dans le cadre de l'aménagement de l'île de loisirs de la Corniche des Forts.



En consultant les différents dossiers et rapports, il apparaît que la Région a réalisé les démarches, études et demandes de dérogations nécessaires pour l'aménagement du site. Le Conseil national de protection de la nature (CNP) a rendu un avis positif, sous réserves. Ces dernières ont été prises en compte dans les arrêtés préfectoraux émis pour cadrer la réalisation de l'aménagement : il s'agit notamment de l'identification et du balisage des stations de flore patrimoniale afin de ne pas les impacter pendant les travaux et de la préservation des arbres présentant un intérêt écologique. Il convient de consulter les acteurs référents sur l'eau et la géologie pour les aspects du dossier les concernant.

Les enjeux de biodiversité du site concernent majoritairement des espèces patrimoniales de milieux ouverts, dont les reliquats de population sont voués à disparaître avec la dynamique forestière du boisement, la réouverture d'une partie de la forêt pourrait leur être bénéfique. Cependant, il apparaîtrait cohérent de pérenniser les 20 hectares de boisement aujourd'hui exempts d'aménagement par une sanctuarisation réglementaire via un Arrêté préfectoral de protection de biotope, par exemple.

En effet, cette forêt rudérale évolue sans intervention humaine depuis 60 ans, suite à l'arrêt de l'exploitation d'une carrière de gypse. C'est aujourd'hui une forêt au paysage rare pour l'Île-de-France et exceptionnel pour la petite couronne, où les lianes (clématites, houblons) recouvrent les arbres dans une impression d'ambiance tropicale et où la faune trouve refuge (éperviers, pics, faucons...). Juxtaposer cet espace préservé à un site d'observation accessible à tous, comme le prévoit le projet de la région, permettra la sensibilisation des habitants et visiteurs à la dynamique naturelle d'un boisement et, plus généralement, à la préservation de la nature pour sa valeur intrinsèque et la conservation d'un boisement pour les fonctions écologiques qu'il offre à la ville (rafraîchissement de l'air, filtration des particules de pollution, stockage de carbone, ...).

Suite à la réunion du vendredi 5 octobre où le vice-président Patrick Karam, chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative, rencontrait les associations et élus locaux pour répondre à leurs questions, l'ARB îdF a été sollicitée pour étudier les modalités de la mise en protection réglementaire du boisement exempt de travaux.

**Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France**

Département Biodiversité de l'IAU îdF

01 77 49 76 03

[contact.arb@iau-idf.fr](mailto:contact.arb@iau-idf.fr)